

DICTION DU MOIS: *En novembre, si la première neige ne prend pas, de l'Hiver elle ne prendra.*

Editorial



Madame, Monsieur,
Chers résidents,

En ce mois de novembre qui nous amène doucement vers l'hiver, toute l'équipe a concocté pour vous des activités variées pour animer vos journées.

Temps fort du mois le traditionnel banquet d'automne proposé par la ville de Villeneuve la Garrenne toujours très attendu d'autant qu'annulé l'année passée en raison des attentats.

En dehors des activités festives notre journal est aussi l'occasion de diffuser des informations et nous vous remercions de toute l'attention que vous y portez.

Très bonne lecture à tous,

La Directrice

Gaëlle EPIVENT-BERNARD

BIENVENUE

Depuis le 1er avril 2016 nous avons le plaisir d'accueillir au sein de notre établissement:

- ME RICCI JEANNE
- ME LEGRAND MARTHE
- ME LOPACIUCH FRANCOISE



Le vendredi 25 et samedi 26 novembre 2016, le service animation organise une vente de vêtements adultes, chaussures, sacs à mains, de petits meubles et d'objets de décorations.

La vente aura lieu dans la salle d'animation de 10h00 à 16h00.

Venez nombreux!!!

HISTOIRE DROLE

C'est un condamné à mort à la chaise électrique qu'on emmène pour son exécution. Il demande au maton :
- Qu'est ce qu'on va me faire?

Le maton lui répond:
- Du calme, asseyez vous sur cette chaise, on va vous mettre au courant !



Le planning des animations du mois de novembre est affiché dans chaque étage et est également tenu à disposition pour tout résident et leur famille au service Animation.

Pour ce mois Carla vous propose un atelier créatif, des ateliers jeux, une sortie à la crèche Anne sylvestre le mercredi 17 novembre.

Les enfants du centre de loisirs Charles Perrault viendront nous rendre visite le mercredi 16 novembre pour partager un film et un goûter.

Un atelier Pâtisserie vous sera proposé le mardi 22 novembre où vous pourrez réaliser et déguster des feuilletés au Nutella.

La sortie pour le banquet d'automne à la salle des fêtes de Villeneuve aura lieu le 20 novembre et le départ se fera à 12h00 (places limitées).

La prochaine sortie au cinéma MEGARAMA aura lieu le **lundi 14 novembre 2016**. Le car partira de la Méridienne à **13h20**.



EN BREF..... DANS LA MERIDIENNE.....

LE SAVIEZ-VOUS????

Je pense que tout le monde en allant au cinéma ou au théâtre a vu ou mangé du maïs éclaté appelé plus souvent « POP CORN ». Mais connaissez vous ses origines ????

Les premiers grains de maïs apparurent au Pérou et remonteraient à des milliers d'années. Chez les indiens d'Amérique du nord et du sud , cet aliment constituait la principale source d'aliment et servait aussi d'objet de décoration.

Ce sont les indiens qui mirent en place la première méthode d'éclatement du pop corn, ils se servirent dans un premier temps des pierres chauffées au feu en plaçant les grains de maïs dans des poteries en argile ou des marmites de métal.

C'est la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb qui permit aux Européens de faire la connaissance du maïs car les indiens leur en offrait pour leur souhaiter la bienvenue et aussi en tant que monnaie d'échange. C'est au dix-neuvième siècle que le pop corn devient populaire .

La première machine à pop corn a vu le jour en 1885 et permet d'avoir le pop corn dans les salles de cinéma et théâtre américain, pour les premières machines électriques il faut attendre 1925.

En France le pop corn est arrivé dans les salles de cinéma en 1990. A l'heure d'aujourd'hui on peut trouver des sachets spéciaux dans les supermarchés qui permet de faire éclater les « maïs » au micro onde, alors n'hésitez pas..... Eclatez vous!!!!!!



Article rédigé par Carla, animatrice
Et Lina, stagiaire en animation

EN BREF.....

Un cas de listeria est survenu récemment s'agissant d'un résident de l'établissement ayant consommé des produits ramenés de l'extérieur sans respecter les règles d'hygiène alimentaire. Nous tenons à vous rappeler les règles en la matière et vous demandons de faire preuve de vigilance en raison des risques encourus. Dans le respect de ces règles d'hygiène et de sécurité alimentaire, vous ne pouvez conserver des aliments dans votre chambre qu'à certaines conditions :

- ◆ A défaut de réfrigérateur, il est interdit de conserver des produits frais dans la chambre. Les produits alimentaires «frais» (produit à base de laitage, charcuterie, pâtisserie ...) ne peuvent être apportés dans l'établissement qu'à condition d'être conservés au réfrigérateur. *Ces denrées périssables, entreposées dans votre chambre, feront l'objet d'une surveillance par vous-même ou vos proches ou le personnel qui est en droit de jeter tout aliment suspect.*
- ◆ - Les dates limites de consommation des aliments apportés de l'extérieur (par les familles, proches, ou vous-mêmes) doivent être respectées. *A cet effet, les produits alimentaires doivent être conservés dans leur emballage d'origine.*

VOICI QUELQUES PHOTOS DU THE DANSANT



ET UN AN DE PLUS.....

ME ROGER, MR PLET, ME LUIS,
ME GUMUCHIAN, ME GUYERY,
ME ALEXIS, MR BORODIANSKY

Les anniversaires sont fêtés à la fin de chaque mois par le Service animation à l'occasion d'un après-midi avec un goûter festif.

INFO.....

Nous vous informons que la prochaine commission de menus se réunira le lundi 12 décembre 2016 à 14h30. Les objectifs de cette réunion sont de : valider les menus de la période à venir, vous permettre de vous exprimer, maintenir la démarche qualité autour des repas et du service (suivi des propositions, problématiques rencontrées...) et établir une communication entre cuisiniers, soignants, personnel de restauration.

Venez nombreux !

ASTUCE DE GRAND-MÈRE....

1. *Comment enlever une tache de café sur un vêtement???*

Sans tarder, rincer le tissu avec du lait ou de l'eau additionnée de sel ou de vinaigre blanc et le laver ensuite.

2. *Sur une moquette???*

Après avoir absorbé le café avec de l'essuie-tout, frottez la tache avec un chiffon imbibé d'un mélange à part égales d'eau et de vinaigre blanc. Si la tâche persiste, recommencez l'opération en remplaçant l'eau par de l'alcool.



TROUVER LES 7 ERREURS



MONDE DES PETITS

REPONSE DE LA DEVINETTE DU MOIS DE OCTOBRE 2016

Toto va chez sa grand-mère.
La vieille dame lui dit:
- Si tu arrives à deviner combien de bonbons j'ai dans la main, je te les donne tous les deux.
Que répond Toto?

Réponse: 2 bonbons
Gagnant: 0

TROUVEZ LA REPONSE ET UN CADEAU VOUS ATTEND AU SERVICE ANIMATION.....

Quel est le point commun entre un marin et un boucher ?

ILS NOUS ONT QUITTES

- ◆ Mr BENAMAR MOHAMED
- ◆ Mr BENARD YVES
- ◆ Mme MOREL ANDREE
- ◆ Mme COSTA MARJANNE

